

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ du Mardi 23 septembre 2014

PROCÈS-VERBAL

Nombre de Conseillers présents : 40
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 44
 Quorum : 22
 Date convocation du Conseil Communautaire : 16/09/2014
 Date d'affichage de la convocation au siège : 19/09/2014

Le 23 septembre 2014 de l'année deux mille quatorze à 18 h 30
 à la salle des Fêtes de la Brède
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
 Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à	Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	à 18h47	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme JOLIVET	LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	E	M.FATH
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	A		Alain LAGOARDETTE	P	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	à 18h50		Jean-Paul MERCADIE	P	
Félicie DURAND	E	M.LARRUE	Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	E	M.LEMIRE	Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	P		Jean KESLER	P	
Benoist AULANIER	P				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame CHENNA est élue secrétaire de séance
- * P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

Monsieur le Président remercie Monsieur DUFRANC, maire de la commune de La Brède d'accueillir le conseil communautaire de ce jour.

Monsieur DUFRANC se réjouit d'accueillir le conseil communautaire de ce soir. C'est en 2002 que la commune de la Brède avait accueilli le conseil pour la première réunion constitutive de la communauté de communes et l'élection des représentants de la CDC Montesquieu

Madame CHENNA est désignée secrétaire de séance.

2014/102 - Actualisation du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit d'actualiser le tableau des effectifs en créant des emplois suite à des avancements (réussite à examen professionnel et ancienneté), à une promotion interne suivant la liste d'aptitude établie par le Président du Centre de Gestion de la fonction publique Territoriale de la Gironde.

Il s'agit également de décider la suppression de neuf emplois ayant pour motif le recrutement des neuf agents sur un autre grade.

Monsieur AULANIER observe qu'il manque dans le tableau récapitulatif la suppression du poste de rédacteur.

Monsieur le Président prend note de cette remarque et ajoute que le tableau sera corrigé après vérification.

Adopté à l'unanimité

2014/103 - Règlement intérieur de fonctionnement des instances de la CCM

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit d'adopter le règlement intérieur qui va régir le fonctionnement des instances de la CCM pendant cette mandature.

Monsieur le Président informe que le règlement intérieur déjà existant a été partiellement amendé notamment en ce qui concerne les articles 2, 7, 13, 15, 16, 17, 18, 24, 26, 27, 28, 31, 33, 34 et 35 afin de mettre en application les nouvelles dispositions légales.

Adopté à l'unanimité

2014/104- Admission de titres de recettes en non-valeurs

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit de procéder au classement de certains titres de recettes en non valeurs conformément aux éléments transmis par Monsieur le Receveur de Castres Gironde.

Adopté à l'unanimité

2014/105- Décision Modificative n° 2 au Budget Principal de la CDC Montesquieu

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit d'abonder en section de fonctionnement le compte 6574 Subvention en complément pour la réserve naturelle de 4000,00 € en 6184 devenu inutile.

Et d'abonder en section d'investissement l'opération 11124 en prélevant sur l'opération 11101 afin de compléter l'achat d'équipements.

Adopté à l'unanimité

2014/106- Décision Modificative n° 2 au Budget Annexe Centre de Ressources de la CDC Montesquieu

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit d'abonder la nature du Chapitre 16 de la section d'investissement de 6000,00 €, montant des cautions versées et libérées par les entreprises occupantes du Centre de Ressources.

Et d'abonder la nature 654 du chapitre 65 de la section de fonctionnement de 2000,00 €, montant des non-valeurs (impayés définitifs) par la reprise du montant de 2000,00 € équivalent en 673 aux titres annulés.

Adopté à l'unanimité

2014/107- Décision Modificative n° 1 au Budget annexe Aéroport

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit d'abonder la nature 673 du chapitre 67 du montant des titres annulés suite à une facturation erronée sur l'année 2013 par la nature 7718, produits exceptionnels sur opération de gestion.

Et d'abonder les natures 6066 carburants et 6061 fournitures non stockables du chapitre 11 des montants des consommations nécessaires jusqu'à la fin de l'année.

Adopté à l'unanimité

2014/108- Indemnité allouée à comptable du trésor chargé des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit d'allouer à Monsieur le Receveur de Castres Gironde pour un rôle de conseil tout au long de l'année, et pour la durée de la nouvelle mandature suite au renouvellement de l'assemblée délibérante une indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté du 12/07/1990.

Adopté à l'unanimité

2014/109 - Développement du relais assistante maternelle

Rapporteur : Madame BURTIN DAUZAN

Il s'agit d'équiper en matériel et mobilier les nouveaux lieux d'animation ainsi que l'espace de travail administratif de la troisième animatrice du relais assistante maternelle par le biais d'un programme d'investissement qui peut-être cofinancé par la Caisse d'Allocation Familiales à hauteur de 30 % maximum du montant hors taxes des dépenses réalisées.

Adopté à l'unanimité

2014/110 - Désignation des représentants de la CCM à la mission locale des graves

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Monsieur CONSTANT informe que cette délibération fait suite à une précédente délibération du conseil du 30 juin 2014, il s'agit de désigner quatre représentants de notre collectivité à la Mission Locale des Graves et non cinq comme il a été fait lors du précédent conseil.

Les quatre représentants désignés sont :

- Monsieur TAMARELLE,
- Monsieur CONSTANT
- Madame BOURROUSSE
- Madame LABASTHE

Adopté à l'unanimité

2014/111- Espace Emploi - Signature d'une convention de mise à disposition de locaux avec la commune de Léognan

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Il s'agit de conventionner avec la commune de Léognan la mise à disposition de locaux à usage de bureaux, sis 10 place Joanne à LEOGNAN au sein de la Maison des Associations pour les besoins de l'Espace Emploi Montesquieu.

L'indemnité d'occupation est fixée à 5€/m²/mois soit pour 120,2m² la somme de 7212,00 €/an.

Adopté à l'unanimité

2014/112- Appel à projet pour la mise en œuvre d'action d'insertion professionnelle

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

La Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence de développement économique entend soutenir un projet d'insertion professionnelle sur son territoire pouvant voir le jour sous la forme de chantier d'insertion professionnelle.

Il s'agit d'organiser un appel à projet visant à recueillir des programmes d'actions d'entretien, de mise en valeur et protection des zones naturelles communautaires et communales. Cet appel à projet est prévu pour une durée de 3 ans.

Adopté à l'unanimité

2014/113- Désignation des représentants de la CCM au comité de pilotage du site NATURA 2000 « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard d'Eyrans »

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Il s'agit de désigner en qualité de représentants de la collectivité appelés à siéger au comité de pilotage :

- Monsieur le Président : Monsieur TAMARELLE
- Monsieur le Vice-Président en charge de l'environnement et du développement durable : Monsieur LEMIRE.

Il convient par la suite à chaque commune incluse dans le périmètre Natura 2000 de ce site de désigner un représentant pour siéger au comité de pilotage à savoir : Ayguemorte les Graves, Beautiran, Isle Saint-Georges, Saint-Médard d'Eyrans, Cadaujac, Villenave d'Ornon et Bègles.

Adopté à l'unanimité

2014/114- Adhésion à l'association France-DIGUES et désignation des représentants

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Il est apparu nécessaire suite au transfert de compétence par l'Etat de la Gestion des Dignes, d'adhérer à l'association France-DIGUES, association qui a vocation d'être un partenaire et un interlocuteur vis-à-vis des pouvoirs publics, à œuvrer à la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) des gestionnaires de digues et ouvrages de protection contre les crues et submersion marines.

La cotisation annuelle est fixée à 920,00 €.

Il convient également de désigner comme :

- Représentant Titulaire : Monsieur le Président Christian TAMARELLE
- Représentant Suppléant : Monsieur le Vice-président en charge de l'environnement et du développement durable : Monsieur LEMIRE.

Monsieur le Président souligne l'importance d'une bonne gestion des digues.

Suite aux problèmes qui sont apparus lors de l'hiver dernier, les services de l'Etat ont demandé une étude de manière à dresser un état des lieux et de pouvoir dans la continuité nous permettre de demander des autorisations nécessaires afin d'engager quelques travaux.

Ces démarches n'ont pas totalement abouti et à cet effet, Monsieur le Président informe qu'un rendez-vous a été sollicité auprès de Monsieur le préfet, pour lui faire état des difficultés que nous rencontrons pour mener des actions de réparations.

Il a été observé d'importantes fragilités qui risquent de porter préjudice aux personnes et aux biens si des travaux ne sont pas entrepris rapidement. Ces travaux ont été quantifiés, mais les communes et la CCM se heurtent aux services de l'Etat qui ont décrété qu'il n'y avait pas d'urgence.

C'est dans ce contexte que Monsieur le Président espère rencontrer Monsieur le Préfet en personne afin d'obtenir son accord et sa compréhension sur l'urgence d'entreprendre les travaux dont il est question.

Monsieur le Président a souhaité faire part de cette demande de rendez-vous à l'assemblée afin que cette information soit relayée et éviter la propagation d'informations erronées sur le manque de réactivité de la Communauté de Communes.

Monsieur DUFRANC ajoute que les phénomènes d'inondations peuvent se reproduire à la mauvaise saison, techniquement les causes de ces inondations n'ont pas été traitées, cela ne relève pas d'un manque de volonté des élus locaux qui sont confrontés à un cadre légal extrêmement contraignant auquel ils sont soumis. Monsieur DUFRANC souligne que cette question n'a jamais cessé de préoccuper les élus.

Adopté à l'unanimité

2014/115- Partenariat avec l'association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques des pêcheurs de l'eau bourde

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Depuis 2007 la Communauté de Communes entretient un partenariat très positif en terme de surveillance des milieux aquatiques, avec l'association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques des pêcheurs de l'eau bourde (l'AAPPMA) pour un montant de 1300,00€.

Il s'agit d'accorder cette subvention au titre de l'exercice 2014.

Adopté à l'unanimité

2014/116- Adhésion à l'éco-organisme ECO-DDS et signature du contrat territorial de collecte des déchets diffus spécifiques DDS)

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Dans le cadre de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, il a été introduit d'identifier les filières spécifiques pour collecter et traiter des déchets spécifiques comme les déchets ménagers diffus, qui sont des déchets types solvants, mélanger aux déchets ménagers et pouvant entraîner une pollution.

Dans ce cadre l'Eco-Organisme ECO-DDS est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2014.

Il s'agit de conventionner avec cet Eco organisme ECO-DDS qui répond aux conditions principales du dispositif légal.

Adopté à l'unanimité

2014/117- Adhésion à l'éco-organisme ECO-MOBILIER et signature du contrat territorial de collecte des déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Il s'agit de conventionner avec l'Eco-Organisme ECO-mobilier DEA qui propose la mise en place de collecte séparée afin de prendre en charge progressivement les déchets d'ameublement sur les points de collecte de notre territoire.

Adopté à l'unanimité

2014/118- Tarifs redevance spéciale année 2015

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

La redevance spéciale correspond au paiement par les producteurs de déchets, professionnels ou administrations, de la prestation de collecte et de traitement de leurs déchets assimilables aux ordures ménagères non toxiques ou dangereux.

Elle comprend la location et maintenance des bacs, la collecte et le transport des ordures ménagères résiduelles, le traitement et les frais de gestion. Elle est calculée en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés. Son montant est donc basé sur le prix de revient du service d'élimination.

Il s'agit d'appliquer le tarif au litre de 0,56€ pour 2014 (facturé en 2015), soit un prix par habitant de 0,87 € pour 2014 (facturé en 2015).

Adopté à l'unanimité

2014/119 - Centre de Ressources du site Montesquieu/technopole bordeaux Montesquieu - TARIFS 2014

Rapporteur : Monsieur GAZEAU

Le Centre de ressources bénéficie d'un nouveau système d'accès nécessitant de renouveler les badges d'accès, les télécommandes, et l'accueil de nouveaux types d'entreprises accueillies - zone d'incubation.

Il s'agit de fixer les tarifs 2014 de mise à disposition de bureaux, locaux places de parking et services proposés, ainsi que le tarif suite au nouveau système d'accès, des badges en cas de perte à 6,50 € HT et de la télécommande permettant le déclenchement à distance à 21,00 € HT.

Adopté à l'unanimité

2014/120 - Subvention à l'association Bordeaux Unitec

Rapporteur : Monsieur GAZEAU

Il s'agit de renouveler l'adhésion à l'association Bordeaux Unitec pour l'année 2014.

Le montant de la subvention s'élève à 40 000,00 €.

Monsieur le Président informe qu'une rencontre est prévue avec le Responsable de l'association Bordeaux UNITEC et les deux Vice-présidents en charge du développement économique après avoir constaté une baisse de résultat concernant l'installation d'entreprises au sein de la pépinière. Cette rencontre permettra de revoir les objectifs à la hausse.

Le Président ajoute que quelques travaux de signalétique et de réaménagement ont été réalisés au sein de la pépinière.

Monsieur AULANIER informe que de par ses activités professionnelles, il entretient des relations d'affaires avec l'association BORDEAUX UNITEC, afin de ne pas générer d'interférence négative ou positive avec ce type d'association, il ne prendra pas part au vote.

**Adopté à 43 voix pour,
Monsieur AULANIER ne prend pas part au vote**

2014/121- Vente d'un terrain à la SCI GREEN PARK TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU

Rapporteur : Monsieur GAZEAU

Il s'agit de vendre les parcelles cadastrées D1013 et D 1016, d'une superficie de 5491 m² à la SCI GREEN PARK, pour la construction d'un restaurant ainsi que son exploitation. Le montant s'élève à 148 257,00 € HT.

Monsieur DUFRANC souligne que cette vente a pour objet de valoriser le site Montesquieu. La question a été difficile à gérer, la formule du restaurant d'entreprises intégrée au Centre de Ressources n'étant plus adaptée, il fallait trouver une solution externe. Il s'agit d'un investissement important, une réalisation en bois qui s'intégrera parfaitement au site.

Monsieur le Président ajoute que la SCI avait exprimé le souhait d'acquérir le terrain avec un bail à construire comme évoqué lors du précédent conseil. A ce jour la SCI a changé d'avis et souhaite acheter le terrain en acquisition directe, plusieurs panels de restauration seront proposés, et la capacité d'accueil supérieur à l'actuel restaurant.

Monsieur le Président souligne que ce nouvel établissement va permettre la réhabilitation du centre de ressources et une nouvelle organisation des services de la CDC.

Adopté à l'unanimité

Distribution est faite du projet de la motion.

Monsieur le Président souligne qu'il s'agit d'un terrain de 40 hectares situé sur la commune d'Ayguemorte les graves, au travers du SCOT et au travers du PLU ce terrain a été fléché pour recevoir une activité commerciale et économique d'importance.

Toutefois le projet de développement économique de cette zone « Les Grands Pins » pourrait être compromis par la découverte sur le secteur de deux espèces végétales protégées (l'Agrostis élégant - grostis tenerrima et le Lotier grêle - otus angustissimus), qui, selon la DREAL, justifieraient la mise en œuvre de mesures de protection à même de dissuader tout projet de création d'entreprises ;

En effet il ressort de la réunion de concertation avec cette administration organisée le 11 juillet 2014 en Mairie d'AYGUEMORTE LES GRAVES que tout entrepreneur potentiellement intéressé par une implantation sur ce site devrait justifier son choix et démontrer ne pas avoir d'autre alternative ; il se verrait par ailleurs imposer de rechercher la présence éventuelle des espèces protégées sur les parcelles concernées, et la mise en œuvre à ses frais de possibles mesures compensatoires ;

Monsieur DUFRANC rédacteur de la motion en fait lecture à l'assemblée.

Monsieur FATH souligne qu'il y a 18 mois une réunion a eu lieu sur la commune d'Ayguemorte afin d'obtenir le permis d'aménager, une première intervention avait eu lieu avec le préfet de la région en personne afin de défendre les possibilités et potentialités du territoire en terme de développement économique et afin de trouver un compromis pour pouvoir avancer sur ce dossier tout en regardant la dimension environnementale de cette zone.

Monsieur le Préfet était intervenu en personne afin d'obtenir l'obtention du permis d'aménager malgré une résistance des services environnementaux.

Monsieur FATH ajoute qu'il convient aujourd'hui de trouver un compromis intelligent pour permettre d'augmenter la croissance du territoire, tout en essayant de sauvegarder l'environnement, comme cela a pu être fait pour la piste cyclable de la Brède à Hosteins, au travers d'un dispositif de déplacement de certaines plantes qui s'acclimatent quelques kilomètres plus loin du lieu de leur emplacement naturel.

Monsieur FATH souligne que nous sommes confrontés à une application brute des textes, mais il est évident qu'une rencontre avec Monsieur le Préfet s'impose, afin de lui exposer la volonté indéfectible des élus à vouloir créer les conditions d'un développement économique sur le territoire.

Monsieur le Président ajoute que plusieurs sujets amènent les élus à vouloir rencontrer Monsieur le Préfet, la problématique des digues, les inondations, la motion. Les efforts consentis en termes d'environnement par la Communauté de Communes depuis sa création sont notoires et connus de tous, les personnes rencontrées le 11 juillet sur la commune d'Ayguemorte-les-graves ont été « autistes » aux propos tenus par les élus et confondaient développement économique avec préservation de la nature, alors qu'il était question, d'emploi, de ressources, d'humain.

Madame PELISSIER s'associe pleinement aux propos tenus par Monsieur le Président lorsqu'il est question d'emplois et d'humains, elle ajoute qu'elle n'a pas tous les éléments de connaissances de toutes les espèces végétales protégées, mais sait que certaines espèces ont des vertus thérapeutiques et c'est pourquoi elles sont protégées et garantissent non pas l'humain d'aujourd'hui mais l'humain de demain.

Madame PELISSIER s'interroge sur l'espèce végétale dont il est question, pourquoi est-elle protégée, c'est une question qu'elle pose à l'assemblée et qui serait selon elle à poser à Monsieur le Préfet.

Madame PELISSIER propose qu'il soit fait état dans la motion de l'impératif économique qui est essentiel mais aussi de la préservation de l'espèce végétale comme cela a pu être fait et conjugué lors de la construction de la piste cyclable de la Brède à Hosteins.

Monsieur LAGOARDETTE, interroge sur la surface exacte du terrain dont il est question.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un terrain de 40 hectares.

Madame TALABOT ajoute qu'elle était présente à la réunion du 11 Juillet et partage les éléments précédemment relatés sur le fond, elle est cependant surprise dans la forme, de trouver la motion sur table ce soir, il aurait été préférable selon elle d'avoir ce document en amont pour information. La commune d'Ayguemorte étant particulièrement concernée par ce dossier.

Monsieur le Président répond qu'il a été décidé unanimement lors de la commission développement économique, de présenter cette motion au conseil. Il s'excuse de ne pas avoir transmis ce document en amont à Monsieur le Maire d'Ayguemorte les graves et à son conseil Municipal.

Monsieur DANNE informe qu'il n'était pas présent lors de la dernière commission développement économique du 2 septembre 2014, lors de laquelle la motion a été évoquée.

Monsieur AULANIER souligne qu'en ayant eu le document avant, les élus auraient pu se renseigner sur la protection de cette espèce de fleurs. Il entend les explications qui ont été données, et relativise l'importance de ces fleurs par rapport au développement économique, cependant Monsieur AULANIER précise que des cadres réglementaires existent pour concilier ses problématiques, et qu'il ne s'agit pas de prendre des mesures conservatoires mais compensatoires comme l'a indiqué Monsieur FATH.

Monsieur AULANIER trouve dommage de caricaturer l'économie au respect de l'environnement, alors que ces deux éléments peuvent fonctionner ensemble comme l'a indiqué Monsieur FATH en parlant des pistes cyclables. Monsieur AULANIER faute d'éléments complémentaires et d'avoir pu se renseigner sur le sujet souligne sa gêne pour approuver cette motion, pour lui il s'agit d'un assaut contre le code de l'environnement et ceux qui font respecter ce code, selon lui les communes ont besoin de s'appuyer sur ces cadres réglementaires qui protègent beaucoup de choses.

Monsieur DUFRANC pense qu'il faut restituer la problématique dans son contexte factuel, nous ne pouvons pas complètement exclure le fait qu'il s'agisse d'un règlement de compte de la part de personnes rencontrées le 11 juillet vis-à-vis des propriétaires qui n'ont pas été toujours exemplaires du point de vue administratif, et de la part des mêmes agents une volonté d'être particulièrement intransigeants sur l'examen de ce dossier.

Monsieur DUFRANC rappelle que la zone était remplie de gravières, elle a subi au fil du temps un déboisement progressif, et il a été découvert sur cette zone une friche, il a été décidé de créer une zone de développement économique dans le cadre du SCOT.

Monsieur DUFRANC précise qu'il n'y a pas de danger écologique sur cette zone, mais un intérêt économique certain, il n'y a pas d'autre zone de cette importance sur le territoire qui présente pour le développement économique de la CDC un intérêt aussi stratégique.

Monsieur DUFRANC rassure Monsieur AULANIER, il ne s'agit pas d'assaut contre le code de l'environnement ou l'administration, ni même d'entrée en guerre avec la DREAL, en agissant comme des pollueurs de l'environnement. Les élus se sont montrés particulièrement soucieux de l'environnement au travers des différents dossiers défendus à la CDC, de préserver le cadre de vie, et l'environnement car il s'agit d'un atout majeur du territoire.

Monsieur DUFRANC ajoute qu'il y a peut-être des paramètres qui sont venus polluer l'appréciation de ce dossier, les élus n'ont pas compris l'attitude des personnes lors de la réunion du mois de juillet et qu'il est du devoir des élus dans le cadre des règles légales de demander à Monsieur le Préfet un rendez-vous afin qu'ils demandent aux services qu'ils contrôlent de faire une appréciation intelligente, qui ne soit pas fermée mais ouverte aux véritables enjeux de ce secteur comme il l'est précisé en fin de paragraphe de la motion.

Madame PELISSIER souhaite que le mot « concilier » soit remplacé par le mot « apprécier » dans la rédaction de la motion, afin de conjuguer les deux aspects.

Monsieur le Président est d'accord pour changer le vocabulaire de la motion, il ajoute que la communauté de communes s'est faite car les élus travaillent pour le développement économique qui fait partie de ses compétences. Il n'y a pas que les recettes qui comptent il y a aussi l'humain, l'emploi, si des zones n'arrivent pas à voir le jour pour recevoir des entreprises et créer de l'emploi la CDC stagnera.

Monsieur le Président invite les communes qu'elles soient concernées ou non directement concernées par le tracé de la LGV à se mobiliser ainsi que la population afin de faire entendre leur voix lors de l'enquête publique.

Ce projet s'il se réalise impactera les communes mais aussi les habitants au travers de nuisances connexes, les administrés à travers leur feuille d'impôt, mais aussi par la rotation des camions, et les problématiques liées à la circulation avec les travaux.

Monsieur le Président informe qu'une réunion publique aura lieu le 7 Octobre 2014 à 19h00 à Saint-Médard d'Eyrans, un travail a déjà débuté avec l'association LGVEA afin de contribuer à l'enquête publique.

L'enquête publique se tiendra du 14/10 jusqu'au 08/12 avec des permanences dans les communes concernées par le tracé.

Monsieur le Président ajoute qu'il est impératif de venir auprès des commissaires enquêteurs afin de donner son avis. Monsieur le Président a demandé un allongement du délai de cette enquête en prétextant que les habitants avaient besoin de plus de temps pour y répondre.

Monsieur LARRUE souligne que toutes nos concitoyennes et tous nos concitoyens sont concernés par le projet de LGV-BORDEAUX Toulouse et Bordeaux DAX, qu'ils soient proches ou non de la ligne. Ce projet impactera nécessairement et durablement notre cadre de vie, notre cadre communal au niveau du Plan Local d'Urbanisme, qui sous peu va devenir intercommunal et notre cadre environnemental au quotidien.

Il entrainera, la disparation de plusieurs habitations et de 6300 hectares de bois, terres agricoles et viticoles.

Il aura un impact important sur nos zones humides, d'environnements naturels, d'espaces protégés, ZNIEFF, natura 2000 et à la mise en danger de réserves d'eau des sources naturelles de Bellefond et du rocher

Une augmentation de gravières et de la production de granulats (41 millions de m3 de matériaux de remblais soit 2360 rotations de camions par jour ouvré que pour les granulats)

Un tracé tortueux déterminé sans vision d'une réelle utilité publique et choisi non sérieusement sous des systèmes d'influence qui à ce jour n'a aucun plan de financement connu et loin d'être acquis.

La construction d'imposants ouvrages « d'art » comme celui prévu entre Beautiran et castres de 430 mètres de long pour passer le gat- mort.

Des emplois locaux éphémères. Ils profitent prioritairement aux équipes spécialisées internationales commanditées par les grands groupes de BTP avec la seule vue d'augmenter leurs dividendes.

Des investissements non rentables ni pour le gestionnaire ni pour l'utilisateur potentiel/contribuable (endettement à long terme et inflation des prix du billet). DE plus ils empêchent l'entretien efficace et l'amélioration de l'existant TER inter cités qui représentent 92 % des voyageurs. Ces voyageurs sont en augmentation de 7 % par an en aquitaine.

Une facture que les contribuables n'ont pas à payer pour un chantier inutile qui va saccager leur cadre de vie, tout en augmentant la dette des générations à venir.

Un projet qui n'est pas d'intérêt général ne desservant que 8 % de voyageurs, par contre tous les inconvénients seront généralisés (coûts, nuisance, environnement)

La Grande Vitesse accélère l'obsolescence des voies et le vieillissement des infrastructures existantes de fait moins entretenues. Plus la vitesse est élevée plus l'usure des matériels est rapide et le coût de maintenance très élevé et la consommation d'énergie grimpe de façon exponentielle.

Les articles et documentaires (c'est dans l'air, pièce à conviction, thème, libération, le monde, sud-ouest, complément d'enquête...) ainsi que les rapports Auxiette, Bianco, Rivier, les études indépendantes Claraco, Recarte précisent l'inefficacité des Lignes Grandes Vitesse, leur non rentabilité et que l'aménagement des voies existantes est moins coûteux et concerne 92 % des voyageurs, essentiel et aussi efficace même au niveau des temporalités.

Pour conclure Monsieur LARRUE demande que le conseil communautaire puisse se prononcer d'ici la fin de l'enquête publique afin que son délibéré puisse être inscrit dans le rapport d'enquête public.

Monsieur CONSTANT se joint aux propos de Monsieur LARRUE, il pense qu'il est important que les 13 communes composant la communauté de communes montrent qu'elles sont engagées sur le sujet et propose de délibérer sur une motion qui pourrait être présentée assez rapidement lors du prochain conseil.

Monsieur le Président répond qu'il est prévu que la CDC apporte sa contribution et donne son avis car elle est impactée à travers les communes mais aussi avec NATURA 2000, les pistes cyclables etc...., les services sont déjà sensibilisés sur ce sujet.

Il est possible qu'une réunion extraordinaire soit proposée à l'assemblée afin de délibérer, même sur une seule délibération portant sur ce sujet.

Monsieur FATH en tant que Vice-président de la Commission Aménagement du territoire souligne qu'il reviendra au conseil communautaire de délibérer sur tous les sujets qui concernent de près ou de loin le territoire communautaire.

Monsieur FATH rappelle qu'il est l'un des cinq conseillers généraux n'ayant pas voté la délibération de financement de cette LGV il y a 4 ans. Ce projet est impossible pour notre territoire, aujourd'hui tout confirme que nous ne devons pas donner une suite positive à ce projet.

Monsieur FATH invite chaque conseil municipal à délibérer sur ce projet, l'impôt du contribuable a besoin d'être protégé et dans des conditions actuelles, il est impossible de justifier l'intérêt d'un tel projet. Il souligne qu'il se déplacera personnellement en tant que conseiller général lors d'une des permanences afin d'exprimer son avis sur le sujet et mettre noir sur blanc tous ses arguments.

Monsieur le Président informe qu'un voyage d'étude est organisé concernant les instructions des droits des sols, les conseillers sont invités à contacter les services de la communauté de commune pour s'y inscrire.

Monsieur DUFRANC conclut la séance du conseil communautaire en précisant que les sujets importants qui ont été abordés en séance montrent que le conseil est capable de soulever et de défendre un territoire sur lequel les élus ont la même appréciation. Le combat contre la LGV est mené depuis septembre 2005, il faut répondre à la mobilisation pour éviter la coupure du territoire en deux au-delà des dommages environnementaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour
La séance est levée à 20h30